**     **

**Réunion conjointe des Conseils d’administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l’UNICEF, d’ONU-Femmes et du PAM**

**19 juin 2017**

**New York**

**Mise en application des décisions de l’examen quadriennal complet des activités opérationnelles, en intégrant spécifiquement le changement climatique et le renforcement de la résilience**

Document d’information préparé conjointement par le PNUD (co-coordinateur), le FNUAP, l’UNOPS, l’UNICEF (co-coordinateur), ONU-Femmes et le PAM

1. **Présentation générale**

**Quelles sont les attentes ?**

1. Dans le préambule du nouvel examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 71/243), l’Assemblée générale met nettement en évidence la volonté collective des États membres de repositionner le système des Nations Unies pour le développement, afin que celui-ci devienne « plus stratégique, transparent, ouvert à la collaboration, efficace, effectif et axé sur les résultats ». Elle invite également le système à gagner en « souplesse, diligence, cohérence, coordination et logique » en vue de répondre aux besoins et priorités des pays en matière de développement et de soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Elle se montre également « consciente du rôle positif que le développement durable peut jouer en atténuant les facteurs de conflit, les risques de catastrophe, les crises humanitaires et les situations d’urgence complexes, et estime qu’une réponse globale de l’ensemble du système, s’appuyant sur une plus grande coopération et une meilleure complémentarité des secteurs du développement, de la réduction des risques de catastrophe, de l’action humanitaire et de la pérennisation de la paix, est essentielle pour répondre aux besoins le plus efficacement possible et atteindre les objectifs de développement durable » (paragraphe 14 des orientations générales).
2. Le caractère complexe et pluridimensionnel des défis mondiaux actuels, tels qu’inscrits dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et dans les autres cadres internationaux concernés, s’est indubitablement amplifié. Le système des Nations Unies pour le développement et ses partenaires actuels et à venir doivent désormais renouveler leur réflexion, leurs approches et leurs modes de fonctionnement. Par conséquent, l’Assemblée générale, dans l’examen quadriennal complet, demande la mise en place de réformes structurelles, conceptuelles, programmatiques et opérationnelles collectives à l’échelle du système, ainsi que dans chaque organisme, fonds et programme, dans une optique individuelle et de coopération. L’intensification de la collaboration et la mise à profit efficace des forces collectives du système doivent s’étendre aux différentes fonctions du système des Nations Unies pour le développement, sur le plan international, régional, national et infranational.

**Quelles sont les réalisations à ce jour ?**

1. Plusieurs projets de réformes ont déjà permis de réaliser d’importants progrès à l’échelle nationale et internationale et peuvent être exploités plus avant. Chacune des six entités participant à la réunion conjointe des Conseils d’administration s’est engagée à observer les principes communs[[1]](#footnote-1) du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), lesquels visent à orienter l’appui fourni par le système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre du Programme de développement durable, ainsi que les procédures opérationnelles permanentes du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) au titre de l’initiative « Unis dans l’action »[[2]](#footnote-2), lesquelles ont contribué à améliorer la collaboration interorganisations et la conformité avec les priorités et les plans nationaux. De nouvelles orientations relatives au Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD) ont été élaborées, de manière à renforcer le caractère stratégique des cadres de planification, aux fins de réalisation des objectifs du Programme de développement durable. Un nombre croissant d’équipes de pays des Nations Unies s’organisent en groupes thématiques sur les résultats, dont beaucoup choisissent de mettre en commun leurs capacités en matière de politique et de mise en œuvre, dans le cadre de produits et programmes conjoints. Au niveau mondial, on relève un certain nombre d’initiatives conjointes portant sur les avantages stratégiques liés à la collaboration, établies entre deux ou plusieurs organismes possédant des atouts complémentaires ou à l’échelle du système des Nations Unies pour le développement. Ces initiatives, qui relèvent des bonnes pratiques, constituent le socle de référence à partir duquel nous devrons renforcer nos approches collectives au cours des prochaines années.
2. En sus des interventions entreprises à l’échelle du système par le GNUD (au siège) et par les équipes de pays (sur le terrain), les fonds et les programmes, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets (UNOPS), le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme alimentaire mondial (PAM), réfléchissent actuellement aux actions individuelles et, souvent, collaboratives, pouvant être envisagées, afin de mettre en œuvre les mandats de l’examen quadriennal complet. Le PNUD, le FNUAP, l’UNICEF et ONU-Femmes devront harmoniser leurs nouveaux plans stratégiques, et notamment préparer un chapitre commun, adopter un modèle uniforme, et intégrer dans leurs cadres de résultats des indicateurs complémentaires, voire communs dans certains cas.
3. Les Nations Unies devront intensifier la coordination et collaborer de manière plus intégrée dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et le renforcement de la résilience, deux domaines stratégiques au regard des avantages liés à la collaboration. Distincts en dépit de leur interdépendance, ils font partie des quelques domaines transversaux clés qui nécessitent une mobilisation sans faille, par le biais d’une approche véritablement systémique, de manière à accélérer les progrès et à obtenir les résultats escomptés. Des investissements plurisectoriels décisifs doivent être réalisés, dans une perspective globale, en faveur des personnes, des ménages, des communautés, des villes, des institutions, des systèmes et des sociétés. Les approches retenues doivent également permettre de repérer et de neutraliser un large éventail de risques.
4. En parallèle des initiatives individuelles mises en place par les organismes des Nations Unies, les équipes de pays mettent actuellement en œuvre de nombreux programmes conjoints intégrant les problématiques du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe. Le plan d’action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (renforcement de la résilience), ainsi que la future stratégie du système des Nations Unies pour l’action relative au changement climatique et les principes communs fondamentaux des Nations Unies élaborés par le CCS (action climatique), fournissent également des cadres d’orientation détaillés, en vue de faciliter et de susciter des actions collectives dans ces domaines au sein du système des Nations Unies, qu’il s’agisse de l’élaboration de politiques au niveau international ou de leur mise en œuvre par les pays. En ce qui concerne le climat et la résilience, par exemple, nous pouvons examiner les approches grâce auxquelles les fonds et les programmes peuvent mettre à profit les bonnes pratiques, les retours d’expérience et les résultats, en collaboration avec leurs partenaires. Nous approfondirons également les théories du changement et les méthodes innovantes disponibles, en vue d’aider, de manière efficace, les pays et le système dans son entier à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030.

**Quel est notre objectif ?**

1. Les six entités participant à la réunion conjointe des Conseils d’administration se sont engagées à promouvoir, sur le plan individuel et collectif, des approches politiques et programmatiques véritablement transversales et à même de répondre à des problématiques complexes et pluridimensionnelles. Cela suppose plusieurs mesures : la mise en place d’une « interface » complémentaire commune à tous les domaines d’intervention, afin d’éliminer les chevauchements et les doublons ; la mise en commun ciblée des expertises, afin d’optimiser les performances ; le renforcement collaboratif des partenariats, au sein et en dehors du système des Nations Unies pour le développement ; et enfin, l’amélioration de l’harmonisation et des gains d’efficacité dans les programmes et les opérations. Les six entités contribuent, par le biais de leurs nouveaux plans stratégiques, à l’harmonisation des priorités et des ressources du système des Nations Unies pour le développement, ce qui permettra de mettre en place des réformes et d’améliorer les résultats sur le terrain, la transparence, la responsabilisation, ainsi que les approches intersectorielles liées aux objectifs de développement durable (ODD), afin de ne laisser personne de côté.
2. **Principales problématiques**
3. **Collaboration interorganisations à l’échelle mondiale**

**Élaboration commune de politiques et de stratégies systémiques**

1. La valorisation d’approches intégrées et collaboratives qui soient conformes aux recommandations de l’examen quadriennal complet passera notamment par l’élaboration d’une vision commune aux entités des Nations Unies relative aux domaines stratégiques dans lesquels la collaboration offre des avantages. Pour ce qui est des questions de fond telles que l’inégalité, l’urbanisation, la révolution des données, l’égalité des sexes et l’emploi des jeunes, le Comité de haut niveau sur les programmes propose un soutien sur plusieurs plans : mise au point de définitions et de concepts communs ; adoption de priorités partagées ; choix consensuel des initiatives politiques ; clarification des responsabilités et des axes d’intervention respectifs ; mise au point d’initiatives ou de plans d’action conjoints à l’échelle du système des Nations Unies. Les documents obtenus permettent ensuite d’orienter les stratégies et les approches des organismes individuels, et peuvent servir de socle aux actions collaboratives menées aux niveaux régional et national.
2. Ainsi, en ce qui concerne le changement climatique et la résilience, la publication, par le Comité de haut niveau sur les programmes, d’une étude préliminaire sur les lacunes et les avantages des approches conjointes des Nations Unies en matière de changement climatique a débouché, en 2016 et 2017, sur la création des principes communs fondamentaux du CCS relatifs à l’approche systémique de l’action climatique des Nations Unies[[3]](#footnote-3) et de la stratégie du système des Nations Unies pour l’action relative au changement climatique (à paraître). Ceux-ci sont complétés par le plan d’action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, axé sur la résilience[[4]](#footnote-4). L’ensemble de ces documents constitue un cadre d’orientation visant à faciliter et susciter des actions collectives dans ce domaine stratégique, au sein du système des Nations Unies.
3. Le Secrétaire général élaborera, en réponse à la demande émise par l’Assemblée générale dans l’examen quadriennal complet et en consultation avec les entités du système des Nations Unies pour le développement, un « document stratégique à l’échelle du système [...] visant à adapter […] leur appui collectif à la mise en œuvre du Programme de développement [durable] à l’horizon 2030 » (résolution 71/243, paragraphe 20). Pour cela, il sera important d’exploiter les stratégies relatives aux questions pluridimensionnelles et transversales spécifiques (notamment le changement climatique et la résilience) existant à l’échelle du système et de s’y référer. En outre, il conviendra de repérer les domaines prioritaires dans lesquels une collaboration supplémentaire en matière de politiques peut s’avérer nécessaire.

**Mise au point d’initiatives internationales conjointes**

1. Outre les politiques et les stratégies mondiales adoptées à l’échelle du système, les fonds, les programmes et les autres entités des Nations Unies doivent tirer parti des initiatives et des programmes conjoints mondiaux déjà établis, et en créer de nouveaux qui leur permettront d’obtenir des résultats qui ne pourraient être atteints par des organismes individuels œuvrant seuls. Ainsi, des initiatives conjointes mondiales telles que le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l’excision et le Programme conjoint mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence, mutualisent les forces et les avantages comparatifs des fonds et programmes partenaires à l’échelle mondiale.

|  |
| --- |
| **Étude de cas : Initiative pour le renforcement des capacités d’intervention en cas de catastrophe** L’Initiative pour le renforcement des capacités d’intervention en cas de catastrophe (CADRI) est un partenariat mondial regroupant 13 organisations. Certaines, comme le PNUD, l’UNICEF, le PAM et l’UNOPS, font partie des Nations Unies, les autres sont des organisations extérieures. L’initiative s’attache à repérer les importantes lacunes de capacités au niveau des pays en vue d’éliminer les risques. Elle soutient également la création d’interventions cohérentes par le système des Nations Unies et les autres parties prenantes, de manière à combler ces lacunes.Dotée d’un vivier d’expertises très diversifié grâce à ses membres, l’initiative CADRI possède à la fois les connaissances, l’expérience et les ressources nécessaires pour accompagner les pays dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, ce qui lui confère une position unique. Elle mise sur la capacité fédératrice des équipes de pays des Nations Unies pour instiller une approche fondée sur la pluralité des secteurs et des acteurs, en vue d’améliorer l’investissement en faveur de la réduction des risques de catastrophe dans les différents secteurs. |

|  |
| --- |
| **Étude de cas : Indice pour la gestion des risques**L’indice pour la gestion des risques (INFORM) établit le profil de risque de catastrophe de 191 pays à partir d’un ensemble de 50 indicateurs portant sur les facteurs de crise et de catastrophe. Les données recueillies pour chaque zone concernent notamment les risques d’origine naturelle et anthropique, la vulnérabilité des communautés exposées et la capacité d’adaptation des infrastructures et des institutions locales. Une méthodologie commune, rigoureuse et fondée sur les faits scientifiques, est utilisée. Elle peut être appliquée partout dans le monde et mise à jour par les organisations de manière collaborative, ce qui favorise la participation et la coordination plurisectorielles. L’indice INFORM est le premier outil de portée mondiale, objectif et transparent, à être utilisé pour étudier le risque de crise humanitaire et de catastrophe.L’indice INFORM est le fruit d’une collaboration entre plusieurs organisations, notamment le FNUAP, le PNUD, ONU-Femmes, l’UNICEF et le PAM. Il est placé sous la direction de la Commission européenne et de l’équipe spéciale du Comité permanent interorganisations (CPI) pour la préparation aux situation d’urgence et la résilience. |

1. **Collaboration à l’échelle nationale**

**Planification collective par l’équipe de pays des Nations Unies**

1. Dans l’examen quadriennal complet, l’Assemblée générale demande aux équipes de pays de revoir et d’améliorer l’utilisation des PNUAD. Les fonds et les programmes sont tenus de simplifier les PNUAD, par l’intermédiaire du GNUD, afin qu’ils soient plus stratégiques et axés sur les résultats. L’objectif est de faire converger les savoirs collectifs, les mandats, les qualités fédératrices et l’expertise des équipes de pays, de manière à favoriser des résultats interconnectés, qui aient un véritable impact et soient la propriété du pays. Les PNUAD fondés sur ce nouveau modèle seront entièrement conformes aux stratégies et plans nationaux. Ils serviront à orienter les descriptifs de programme de pays propres à une entité, selon une logique de résultats clairement définie.
2. En février 2017, le GNUD a adopté des orientations destinées aux PNUAD fondés sur le modèle révisé. L’approche retenue en matière d’analyse, de planification et de programmation intégrées est sensiblement différente. Dix-huit équipes de pays ont entamé la procédure de renouvellement en 2017 ; elles seront les premières à mettre au point une nouvelle génération de PNUAD stratégiques fondés sur des critères minimums innovants, en appui aux objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030.
3. Les PNUAD devront se fonder sur des analyses circonstanciées des risques et des dangers, afin que le système puisse s’investir plus efficacement en faveur de la résilience, de la lutte contre le changement climatique, de la réduction des risques et de la prévention des crises. De nouvelles approches seront mises à l’essai par les équipes de pays : elles seront conformes aux recommandations de l’examen quadriennal complet et privilégieront la mobilisation de parties prenantes multiples et les analyses des risques conjointes, l’évaluation des besoins et les interventions concrètes. L’objectif est de resserrer les liens entre le développement, les interventions humanitaires, les droits de l’homme et la pérennisation de la paix, et, de manière générale, de contribuer à la vision globale axée sur la prévention, la résilience et la durabilité à long terme, dans un esprit d’inclusion.

|  |
| --- |
| **Étude de cas : PNUAD des Philippines**Le PNUAD des Philippines pour la période 2012-2018 s’articule autour d’un objectif unique, inscrit dans un cadre multirisque coordonné : « Résilience face aux catastrophes et au changement climatique : les capacités d’adaptation des communautés et des écosystèmes vulnérables devront être renforcées, dans une optique de résilience face aux menaces, aux chocs, aux catastrophes et au changement climatique. »Le cahier des charges établi en vue de la préparation du nouveau bilan commun de pays — duquel dépendra le PNUAD 2019-2023 — est continuellement et explicitement axé sur la multiplicité des chocs. L’évaluation analysera les principaux facteurs risquant d’entraver la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030, notamment les effets du changement climatique, de la dégradation de l’environnement, des épidémies, des catastrophes et des autres phénomènes dangereux. Elle recensera également les mécanismes et les capacités existantes de gestion de ces risques multiples. Enfin, elle repérera les causes profondes des conflits, les éventuels déclencheurs et leurs signes annonciateurs supposés. |

**Une programmation conjointe pour des résultats intégrés**

1. Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel examen quadriennal complet, les organismes, les fonds et les programmes devront s’associer au niveau régional et national et mettre au point des approches de programmation conjointes, en vue d’atteindre certains objectifs spécifiques communs aux différents secteurs et mandats institutionnels. Des initiatives de qualité ont vu le jour, portées par deux ou plusieurs entités des Nations Unies, ou par un collectif réunissant les membres d’une équipe de pays ou d’un GNUD régional. Ces initiatives valorisent les forces comparatives de chaque entité partenaire et s’efforcent de mieux coordonner et exploiter les avantages mutuels de son action individuelle et collective. Ces modèles de planification et de programmation conjointes peuvent être davantage approfondis et renforcés, notamment en ce qui concerne la résilience et le changement climatique, particulièrement stratégiques si l’on considère les avantages de la collaboration dans ces deux domaines.
2. Les groupes sur les résultats des équipes de pays sont l’un des principaux mécanismes favorisant la planification et la programmation intégrées dans certains domaines de résultats spécifiques des PNUAD. Ils permettent aux organismes des Nations Unies de décider ensemble de la façon dont ils souhaitent définir les rôles et les responsabilités, élaborer leurs stratégies d’action conjointes et veiller à l’intégration utile des questions transversales, telles que le changement climatique. Des activités en commun peuvent être prévues, par exemple des initiatives conjointes relatives à la formation, à l’analyse des risques, aux programmes, à la mise en commun des financements et à la mobilisation des ressources. Dans le cadre du déploiement de l’examen quadriennal complet, les partenaires extérieurs aux Nations Unies (notamment les représentants des gouvernements nationaux, le cas échéant) pourraient s’investir plus étroitement au sein des groupes sur les résultats des équipes de pays, de façon à améliorer le modèle actuel.

|  |
| --- |
| **Étude de cas : Ouganda et Madagascar**Le programme de résilience du gouvernement de l’Ouganda s’articule autour du Plan de développement intégré du Karamoja. Le PAM, l’UNICEF et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) ont mis au point une stratégie conjointe pluriannuelle de renforcement de la résilience, en appui au plan du gouvernement. L’objectif est d’autonomiser systématiquement les ménages, les communautés et les systèmes du gouvernement, et de transformer la vie des habitants les plus vulnérables du Karamoja. Bien que ces trois organismes œuvrent traditionnellement en faveur de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, l’amélioration des filets de sécurité, de la protection sociale et de l’accès aux services de base compte parmi les principaux volets d’intervention de la stratégie.À Madagascar, le changement climatique pèse sur l’économie, en particulier l’agriculture, l’élevage, la sylviculture, les ressources en eau, la pêche et la santé. Une initiative de renforcement des capacités d’adaptation et de résilience des communautés rurales a été mise en place. Elle est financée conjointement par le Fonds pour l’environnement mondial (FEM) et le Fonds pour les pays les moins avancés, avec la participation du PNUD et de l’UNICEF. Elle répond à un triple objectif : (a) favoriser la sensibilisation et renforcer les capacités des décideurs, des techniciens et des communautés vulnérables en matière d’adaptation au changement climatique ; (b) assurer le recueil et la production de données climatiques et météorologiques fiables ; (c) transférer les mesures, les solutions et les technologies d’adaptation aux communautés vulnérables dans les régions ciblées, selon une approche participative, mettre à profit les capacités renforcées grâce à la composante (a) et exploiter les données et les prévisions agro-météorologiques. |

|  |
| --- |
| **Étude de cas : Projet de gestion intégrée des ressources en eau dans six petits États insulaires en développement de l’océan Atlantique et l’océan Indien**La superficie et le niveau de développement économique des six petits États insulaires en développement (PEID) de l’océan Atlantique et de l’océan Indien parties prenantes au projet sont très contrastés. Chaque pays est cependant confronté à la rareté et la contamination des réserves d’eau douce, à la surexploitation et la mauvaise gestion des nappes phréatiques, à la pression croissante exercée sur la production agricole et à l’érosion rapide de la biodiversité. La mise à disposition des habitants d’eau potable propre et d’installations de traitement des déchets s’avère également très problématique, à des degrés différents selon les pays. Conscient du besoin urgent de mettre en place une gestion globale intégrée des ressources en eau et de favoriser une utilisation de l’eau plus efficace, le FEM a financé un projet de grande envergure regroupant le PNUD, l’UNOPS et le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE). L’objectif est de renforcer la mobilisation et les capacités des six PEID participants, afin qu’ils puissent mettre en œuvre une approche intégrée de gestion des réserves d’eau douce. L’ambition à long terme est de renforcer leurs capacités de planification et de gestion raisonnées des ressources et des écosystèmes aquatiques. |

|  |
| --- |
| **Étude de cas : Collaboration tout au long de la chaîne d’intervention humanitaire et de développement au Népal**Co-présidé par ONU-Femmes et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies, le groupe de travail intersectoriel sur l’égalité des sexes du dispositif d’intervention humanitaire agit sur toute la chaîne d’intervention humanitaire et de développement. Suite à l’intervention humanitaire déployée en 2015 au Népal après le séisme, le groupe de travail a élaboré un guide des ressources sur l’égalité des sexes dans le cadre de la préparation aux interventions d’urgence, qui englobe toute la chaîne d’intervention humanitaire et de développement. Le document a été commenté et approuvé de manière inclusive par le forum du groupe de travail sur l’égalité des sexes, qui regroupe les défenseurs et experts de l’égalité des sexes des différentes parties prenantes : organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, Société de la Croix-Rouge népalaise, partenaires du développement et Nations Unies. Il garantira une préparation aux catastrophes et un renforcement de la résilience au Népal qui soient sensibles aux problématiques hommes-femmes. Son approbation et son intégration dans le plan d’urgence du Népal étaient, à ce titre, essentielles. Le guide est actuellement diffusé au Népal à l’échelle nationale et des districts, en collaboration avec le Ministère des affaires intérieures et le Ministère des femmes, des enfants et de la protection sociale. |

|  |
| --- |
| **Étude de cas : Équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement en Afrique** Les équipes régionales du GNUD en Afrique ont élaboré un cadre stratégique à l’intention des équipes de pays, grâce auquel les programmes, les outils et les capacités du personnel de celles-ci seront mieux adaptés au contexte d’intervention, ce qui aidera les pays à réaliser les ODD et les objectifs de l’Agenda 2063 de l’Union africaine grâce à un développement résilient. Le cadre ne vise pas à imposer aux équipes de pays de la région une normalisation des initiatives de renforcement de la résilience et n’a pas vocation à servir de référence pour les interventions. Il leur fournit un schéma conceptuel, des orientations, ainsi qu’un ensemble d’outils et d’approches en matière de développement résilient, à partir des expériences accumulées en Afrique et ailleurs. |

1. **Conclusion**
2. Dans l’examen quadriennal complet, l’Assemblée générale prend acte des progrès récemment accomplis par les organismes en vue de respecter leurs engagements individuels ou collectifs. Elle présente également l’un des enjeux auxquels les entités des Nations Unies sont confrontées, à savoir la mise en place progressive d’approches plus intégrées et transversales, à même de valoriser clairement et efficacement le potentiel de collaboration des Nations Unies, aux fins de réalisation des ODD, particulièrement à l’échelle nationale. Le système des Nations Unies pour le développement doit impérativement mettre au point des stratégies globales, afin de lutter contre le changement climatique et de renforcer la résilience, par exemple. Pour cela, il devra tenir compte de la nature pluridimensionnelle des interventions requises, éliminer certains obstacles tenaces, tels que les différentes procédures financières et obligations en matière d’établissement de rapports, et améliorer l’analyse des risques et la planification conjointes, de même que la répartition des responsabilités.
3. Pistes d’action proposées pour y parvenir :
4. Veiller à ce que les politiques et les plans de chaque organisme soient conformes aux politiques, aux orientations et aux stratégies du système des Nations Unies, à l’échelle internationale et nationale, afin d’aider les gouvernements nationaux dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 ;

(b) Veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement accorde la priorité à la prévention, à la préparation aux situations d’urgence, aux dispositifs d’alerte rapide, à la résilience et à la durabilité dans le cadre de ses travaux, notamment en mettant en place des projets pilotes (analyse des risques, évaluation des besoins et planification des scénarios conjointes) et en renforçant les théories du changement des PNUAD ;

(c) Renforcer les capacités du personnel et appuyer la diffusion d’orientations et le déploiement de politiques à l’échelle nationale et régionale ;

(d) Veiller à ce que les résultats collectifs obtenus grâce aux programmes conjoints et à la mise en commun des financements complètent les résultats des organismes individuels au lieu de les dupliquer ;

(e) Consolider les groupes sur les résultats, afin que les organisations s’accordent sur certains résultats spécifiques ; clarifier la répartition des responsabilités et des expertises ; repérer les domaines pouvant bénéficier d’une approche collaborative, le cas échéant.

**Questions pour orienter les échanges**

19. (a) Outre le changement climatique et la résilience, dans quels autres domaines de collaboration stratégiques le système des Nations Unies pour le développement devrait-il promouvoir collectivement des approches intégrées et collaboratives, conformément aux recommandations de l’examen quadriennal complet ? Quel est le meilleur moyen de cerner les résultats partagés de ces domaines d’intervention communs et explicitement transversaux ?

(b) Quelles approches opérationnelles innovantes pourrions-nous adopter à l’échelle nationale, régionale et internationale, afin de consolider les résultats des principaux volets d’intervention transversaux et d’améliorer l’appui intégré aux gouvernements nationaux ?

(c) De quelle manière les Nations Unies peuvent-elles s’assurer collectivement que les interventions de renforcement de la résilience et d’adaptation au changement climatique contribuent à la réalisation des engagements mondiaux en matière d’égalité des sexes et de leadership des femmes et des filles, plus exposées aux effets des catastrophes et du changement climatique ?

(d) Quelles sont les principales priorités du déploiement à plus grande échelle des résultats collectifs des Nations Unies en matière de lutte contre le changement climatique et de renforcement de la résilience, sur la période concernée par l’examen quadriennal complet actuel ? De quelle manière le renforcement du lien entre action humanitaire et développement peut-il appuyer ces efforts ?

(e) Par quels moyens les organismes peuvent-ils améliorer les capacités et la mobilisation de leur personnel en vue d’approches intégrées et collaboratives ? Quelles seraient les incitations à mettre en place pour promouvoir ces approches ?

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. <http://www.unsystem.org/content/ceb-common-principles-on-2030-agenda-sustainable>. [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://undg.org/standard-operating-procedures-for-delivering-as-one>. [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.unsystem.org/content/common-core-principles-un-system-wide-approach-climate-action>. [↑](#footnote-ref-3)
4. <http://www.preventionweb.net/files/49076_unplanofaction.pdf>. [↑](#footnote-ref-4)